

## *Communiqué de la Caisse d'Assurance Maladie de Seine-et-Marne*

### **FAITES UN BILAN DE SANTE**

La *Caisse d'Assurance Maladie* de Seine-et-Marne offre aux assurés sociaux et à leurs proches à charge la possibilité d'effectuer gratuitement, tous les 5 ans, un bilan de santé.

Cet examen comporte :

- une prise de sang et un examen d'urine,
- un examen bucco-dentaire,
- un examen de synthèse par un médecin.

Selon l'âge et les facteurs de risques de chacun, le bilan peut être complété par :

- un contrôle de l'audition, de la vue, de la fonction respiratoire,
- un électrocardiogramme,
- un frottis cervico-vaginal pour les femmes non suivies (sauf refus),
- des examens biologiques supplémentaires.

Prenez rendez-vous par téléphone dans l'un des deux *Centres d'Examens de Santé* de Seine-et-Marne :

- Dammarie les Lys : 01 60 56 52 90
- Meaux, zone industrielle nord : 01 60 09 25 38

